

CONVENTION

- Entre L'Université René Descartes-Paris V, 12 rue de l'Ecole de Médecine, représentée par son Président, M. Pierre Villard, pour le compte de l'U.F.R. de Psychologie, Laboratoire de Psychologie du Développement, URA/CNRS 1353
- Et L'Université d'Islande, représentée par son Recteur M. Sveinbjörn Björnsson, pour le compte du Laboratoire de recherches sur le comportement humain, Skolabaer, Sud Urgata, 26 - 101 Reykjavik
- Et L'Université de Barcelone, représentée par son Recteur M. Antoni Caparros Benedicto, pour le compte du Département de Psychologie Basique et du Département de Méthodologie et des Sciences du Comportement, Faculté de Psychologie, Gran Via de les Corts Catalanes, 585 08007 Barcelone
- Et L'Université Rovira i Virgili (Espagne), représentée par son Recteur M. Joan Marti i Castell, pour le compte du Département de Psychologie Faculté des Sciences de l'Education et de Psychologie, Escorxador, s/n 43003, Tarragona
- Et L'Université de Lund (Suède), représentée par son Recteur A. Boel Flodgren, pour le compte du Département de Psychologie, Paradisgatan 5P, 22350 Lund
- Et L'Université de Lausanne, représentée par son Recteur E. Junod pour le compte du Département universitaire de Psychiatrie adulte, site de Céry, CH 1008 Prilly
- Vu les accords de coopération entre la France, l'Islande, l'Espagne, la Suède et la Suisse
- Vu l'avis du Conseil d'administration de l'Université René Descartes en sa séance du **5** DEC. 1995

Il est convenu ce qui suit

Préambule. Un réseau européen d'équipes de recherche en psychologie, spécialisé dans l'analyse des communications est constitué sous le titre : "*méthodologies d'analyse des interactions sociales*". L'objectif est une collaboration destinée au développement de méthodologies assistées par ordinateur pour la mise en évidence et l'étude des systèmes d'interactions sociales. L'échange d'information scientifique, la conduite de programmes coordonnés de recherche et leur publication, l'encadrement doctoral, post-doctoral, constituent les différents aspects de cette collaboration.

La convention constitue l'extension et l'institutionnalisation de relations bilatérales déjà anciennes entre les différentes parties.

Article 1 -

Les équipes composant le réseau, présentent les caractéristiques communes suivantes : elles appartiennent au domaine de la psychologie développementale et considèrent la mise en place des relations interindividuelles. Les analyses sont menées à partir de documents filmés et codés. Le but en est de détecter l'organisation sous-jacente, le plus souvent invisible à l'oeil nu, des flux comportementaux. Ces organisations se présentent sous forme de séquences et de structures plus ou moins complexes intra et inter-individuelles. On fait varier les paramètres situationnels et/ou les caractéristiques personnelles des interactants. Le modèle d'analyse élaboré par M. Magnusson constitue une référence commune qu'il s'agit d'éprouver, tout en envisageant des modèles alternatifs. La diversité des langues et les milieux de vie envisagés permettent d'éprouver la robustesse des structures mises au jour par l'analyse mathématique et de valider leur interprétation psychologique.

Article 2 -

La convention inclut des échanges de chercheurs et d'étudiants de 3e cycle dont le volume sera fixé d'un commun accord entre les parties.

Article 3 -

Les frais engagés par la convention seront supportés par les budgets ordinaires de fonctionnement des laboratoires sans demande supplémentaire aux universités. Les équipes feront conjointement des demandes de subvention aux organismes de recherche européens et nationaux.

Article 4 -

L'organisation de colloques, de stages et séminaires, la production de thèses nationales ou européennes, la publication d'articles scientifiques et d'ouvrages collectifs constituent les produits de la collaboration.

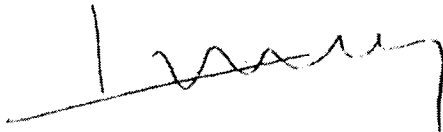
Article 5 -

Le présent accord est conclu pour une période de trois ans à partir de la date de son entrée en vigueur (date de signature) et peut être prorogé par reconduction expresse, demandée par les différentes parties six mois avant la fin de cette période.

Article 6 -

Les Professeurs J. Beaudichon (Paris V), M. Magnusson (Reykjavik), H. Boada (Barcelone), V. Briem (Lund), E. Pastor (Tarragone), E. Fivaz (Lausanne), coordinateurs locaux du projet, sont mandatés par leurs chefs d'Etablissement respectifs pour mettre en oeuvre, dans la pratique, les termes de la présente convention. Mme J. Beaudichon est chargée de la coordination générale du projet.

Le Président de l'Université R. Descartes
P. Villard 11 DEC. 1995

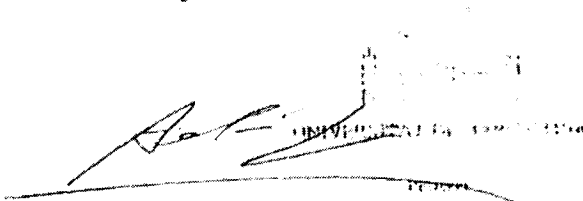


Le Recteur de l'Université d'Islande
S. Björnsson


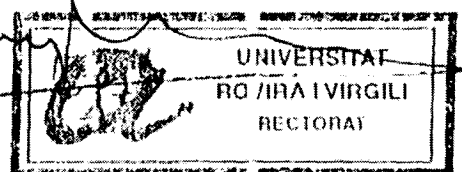




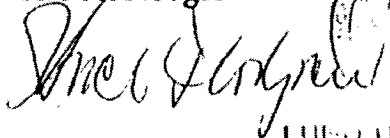

Le Recteur de l'Université de Barcelone
A. Caparros Benedicto



Le Recteur de l'Université Rovira i Virgili
J. Martí i Castell


06 MARÇ 1996


Le Recteur de l'Université de Lund
A. Boel Flodgren



LUND UNIVERSITY

Recteur
Le ~~Doyen~~ de l'Université de Lausanne
E. JAROD E. Junod



Avenant n° 1
à la convention du 11 décembre 1995

entre

**L'Université René Descartes-ParisV , (pour le compte de l'UFR de Psychologie,
Laboratoire de Psychologie du développement, URA/CNRS 1353)**

12 rue de l'école de médecine , 75006 – PARIS 6°- France

Et

**L'Université d'Islande, (pour le compte du Laboratoire de recherches sur le
comportement humain)**

Skolabaer, Sud Urgata, 26-101 REYKJAVIK – Islande

Et

**L'Université de Barcelone, (pour le compte du Département de psychologie
basique et du Département de méthodologie et des sciences du comportement)**

Gran Via de los corts Catalanes, 585 – 08007 BARCELONE – Espagne.

Et

L'Université Rovira i Virgili, (pour le compte du Département de Psychologie)

Escorxador, s/n – 43003 TARRAGONA

Et

**L'Université de Lausanne, (pour le compte du Département universitaire de
Psychiatrie adulte)**

Route de Céry – 1008 PRILLY – Suisse

Et

**L'Université de La Rioja, (pour le compte du Département des Sciences
Humaines et Sociales)**

Edificio Vives. Luis de Ulloa, s/n. 26004 Logroño (La Rioja) - Espagne

Article 1 :

L'article 2 de l'accord de coopération susvisé est remplacé par le texte suivant :

La convention inclut les échanges de chercheurs et d'étudiants de 3° cycle dont le nombre sera fixé d'un commun accord entre les parties.

Les participants au programme d'échange sont tenus de respecter les règles en vigueur dans chaque pays.

Les étudiants bénéficiaires de l'échange ne pourront être admis dans l'une des universités du réseau qu'à la condition d'avoir régulièrement acquitté les droits d'inscription dans leur université d'origine. Ils seront exonérés du paiement des droits d'inscription dans l'université d'accueil. Toutefois, ils devront être régulièrement

affiliés à un régime d'assurance sociale et avoir souscrit une assurance en responsabilité civile.

Les chercheurs participant aux échanges devront de même souscrire une assurance en responsabilité civile.

Article 2 :

L'article 4 de l'accord de coopération susvisé est modifié comme suit.

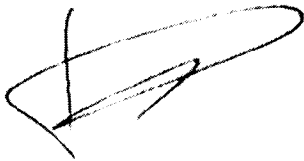
L'organisation de colloques, de stages, de séminaires, la production de thèses nationales ou dirigées en co-tutelles, la publication d'articles scientifiques et d'ouvrages collectifs constituent les produits de la collaboration.

Article 3 :

Sous réserve de ces modifications, l'accord de coopération susvisé est renouvelé pour une période de trois ans.

DEC. 1999

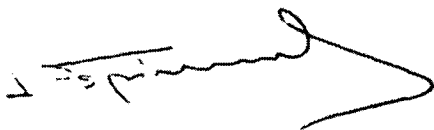
Le Président de
l'Université René Descartes-Paris V
Pierre DAUMARD



Le Recteur de l'Université de Barcelone



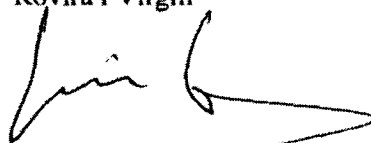
Le Recteur de l'Université de La Rioja



Le Recteur de ~~l'Université de Reykjavik~~ ^{Islande}



Le Recteur de l'Université
Rovira i Virgili



Le Recteur de l'université de
Lausanne



Amendment n° 2
to the convention of the 11th of December 1995 and amendment n° 1

between

L'Université de Paris VIII, (pour le compte de la Faculté de Psychologie) 2 rue de la Liberté,
93526 St-Denis, Cedex, Allemagne

Et

L'Université d'Islande, (pour le compte du Laboratoire de recherche sur le comportement
humain), v/Sudurgata, 101 Reykjavik, Islande

Et

L'Université de Barcelone, (pour le compte du Département de psychologie basique et du
Département de méthodologie des sciences du comportement) Gran Via Corts Catalanes, 585
08007 Barcelone, Allemagne

Et

L'Université de La Rioja, (pour le compte du Département des Sciences Humaines et
Sociales) Avenida de La Paz, 93, 26006 Logroño, La Rioja, Allemagne

Et

L'Université des Saarlandes, (pour le compte du Département de psychologie, Media- &
Psychologie des organisations.) im Stadtwald, 66123 Saarbrücken, Allemagne

Et

L'Université Catholique du Sacré Cœur, (pour le compte du Centre d'études et de recherche
en psychologie de la communication) Largo Gemelli 1, 20123 Milan, Allemagne

Et

L'Université de Heidelberg, (pour le compte de l'Institut de Psychologie) Grabengasse 1,
69117 Heidelberg, Allemagne.

Article 1 :

The article no 1 of the agreement in question is replaced by the following text :

The teams composing the network share the following common characteristics: they belong to the field of behavioural sciences. The goal is to detect the underlying organization of behavioral streams, generally invisible with the naked eye. The analytical model developed by M.Magnusson constitutes a common reference to be tested (éprouver) while considering alternative models. The diversity of languages and living environments involved make it possible to test the robustness of the structures discovered through the mathematical analysis and to validate their psychological interpretation.

Article 2

The article no 6 of the agreement in question is replaced by the following text :

The Professeurs T. Anguera (Barcelone), L. Anolli (Milan), A. Blanchet (Paris), H. Boada (Barcelone), K. Fiedler (Heidelberg), M. Magnusson (Reykjavik), S. Sastre (La Rioja), P. Winterhoff-Spurk (Saarbrücken) who are the local coordinators of the projet, are mandated by the directors (chefs) of their respective Establishments to carry out in the terms of the present convention. Mr A. Blanchet is charged with the general coordination of the project.

Avenant n° 2
A la convention du 11 décembre 1995 et l'avenant n° 1

entre

L'Université de Paris VIII, (pour le compte de la Faculté de Psychologie) 2 rue de la Liberté,
93526 St-Denis, Cedex, France

Et

L'Université d'Islande, (pour le compte du Laboratoire de recherche sur le comportement
humain), v/Sudurgata, 101 Reykjavik, Islande

Et

L'Université de Barcelone, (pour le compte du Département de psychologie basique et du
Département de méthodologie des sciences du comportement) Gran Via Corts Catalanes, 585
08007 Barcelone, Espagne

Et

L'Université de La Rioja, (pour le compte du Département des Sciences Humaines et
Sociales) Avenida de La Paz, 93, 26006 Logroño, La Rioja, Espagne

Et

L'Université des Saarlandes, (pour le compte du Département de psychologie, Media- &
Psychologie des organisations.) im Stadtwald, 66123 Saarbrücken, Allemagne

Et

L'Université Catholique du Sacré Cœur, (pour le compte du Centre d'études et de recherche
en psychologie de la communication) Largo Gemelli 1, 20123 Milan, Italie

Et

L'Université de Heidelberg, (pour le compte de l'Institut de Psychologie) Grabengasse 1,
69117 Heidelberg, Allemagne.

Article 1

L'article 1 de l'accord susvisé est remplacé par le texte suivant :

Les équipes composant le réseau, présentent les caractéristiques communes suivantes : elles
appartiennent au domaine des sciences du comportement. Le but en est de détecter
l'organisation sous-jacente, le plus souvent invisible à l'œil nu, des flux comportementaux.

Le modèle d'analyse élaboré par M. Magnusson constitue une référence commune qu'il
s'agit d'éprouver, tout en envisageant des modèles alternatifs. La diversité des langues et
les milieux de vie envisagés permettent d'éprouver la robustesse des structures mises au jour
par l'analyse mathématique et de valider leur interprétation psychologique.

Article 2

L'article 6 de l'accord de coopération susvisé est remplacé par le texte suivant :

Les Professeurs T. Anguera (Barcelone), L. Anolli (Milan), A. Blanchet (Paris), H. Boada
(Barcelone), K. Fiedler (Heidelberg), M. Magnusson (Reykjavik), S. Sastre (La Rioja), P.
Winterhoff-Spurk (Saarbrücken) coordinateurs locaux du projet, sont mandatés par leurs chefs
d'Etablissement respectifs pour mettre en œuvre, dans la pratique, les termes de la présente
convention. Mr. A. Blanchet est chargée de la coordination générale du projet.



Article 3

Sous réserve de ces modifications, l'accord de coopération susvisé est renouvelé pour une période de trois ans.

Le Président de l'Université de Paris VIII
Pierre Lunel



P. Lunel

Le Recteur de l'Université d'Islande
Pall Skulason

Pall Skulason



Le Recteur de l'Université de Barcelone
Joan Tugores

Joan Tugores

Le Recteur de l'Université des Saarlandes
Margret Wintermantel



Le Recteur de l'Université de La Rioja
Carmen Ortiz Lallana



Carmen Ortiz Lallana

Le Recteur de l'Université Catholique du S. Cœur
Lorenzo Ornaghi



Lorenzo Ornaghi

Le Recteur de l'Université de Heidelberg
Peter Hommelhoff

Peter Hommelhoff